

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Procédures Labellisation, appel à projet et défis Paris2024 Ressources pédagogiques

1- Une procédure de labellisation simplifiée :

Accessible à partir education.gouv.fr depuis le 14 septembre, le <u>formulaire d'inscription</u> est à retrouver directement sur la page http://eduscol.education.fr/annee-olympisme/

Les projets labellisés seront localisés sur la carte interactive du site de ministère.

Pour un suivi plus précis et une réactivité plus importante dans le pilotage des projets, vous aurez cette année la possibilité de consulter en ligne la liste des projets labellisés de votre académie.

La procédure de suivi académique vous sera transmise très prochainement.

Après un mail accusé-réception précisant le numéro de dossier AOXX, les porteurs de projet recevront un mail de labellisation comportant les liens pour télécharger le kit de communication et le dossier de demande de subvention. (voir Ex AR et Ex Labellisation ci-joints)

2- L'appel à projet nouvelle formule :

Téléchargeable depuis le mail de labellisation, et sur <u>eduscol.education.fr/annee-olympisme/subvention.zip</u>, ce dossier de demande (cahier des charges et dossier à remplir) permettra de valoriser les projets particulièrement innovants, et d'aider à leur réalisation dans les meilleures conditions.

Attention : toutes ces demandes doivent nous parvenir avant le 1^{er} décembre 2016 (sur dgesco.aoeu@education.gouv.fr), y compris pour les projets qui se réaliseront plus tard dans l'appée scolaire

Cette année, et comme indiqué dans le cahier des charges ci-joint, chaque Copil académique proposera trois lauréats parmi les projets labellisés de son territoire afin de valoriser les projets locaux qui sembleront les plus méritants.

L'enveloppe de 2500€ attribuée à chaque académie sera répartie comme suit : 1300€ pour le premier, le second aura 800€ et le troisième 400€.

La sélection académique devra parvenir au jury national avant le 15 janvier 2017, pour une annonce des lauréats pendant la semaine Olympique de fin janvier.

3- Les défis Paris2024 :

Paris2024, partenaire de cette Année de l'Olympisme de l'Ecole à l'Université, lancera entre octobre et mars, cinq défis. Ces défis seront ouverts aux porteurs de projets labellisés, et auront pour thème :

- Réalisation de la carte de vœux de Paris 2024 (28 septembre 18 novembre 2016)
- Rédaction de lettres aux membres du Comité International Olympique (Octobre 15 décembre 2016)
- Rédaction de poésie ou de chanson aux couleurs de Paris 2024 (novembre 2016 janvier 2017)
 - Concours photo « Gagnons ensemble » (janvier mars 2017)
 - Concours vidéos « Accueillir le monde en 2024 » (janvier mars 2017)

Les vainqueurs de ces défis Paris2024 remporteront des places pour des compétitions sportives nationales (Coupe de France de football, Top 14, Championnat de France de Natation, ...), des voyages de classe au Musée de l'Olympisme à Lausanne ou au Musée National du Sport à Nice, des accessoires Paris 2024, etc.

Pour participer, les productions sont à envoyer avant la date butoir par mail à l'adresse <u>annee-olympisme@paris2024.org</u>.

4- Productions pédagogiques :

La page "<u>La grande école du sport</u>" de Canopé recueille et diffuse les productions multimédias de cette année, ajoutant de multiples ressources pédagogiques pour accompagner l'ensemble des enseignants et formateurs dans leurs activités. https://www.reseau-canope.fr/la-grande-ecole-du-sport.html

Vous trouverez également les ressources pédagogiques du <u>Comité National Olympique et Sportif Français</u> ainsi que les présentations des classes olympiques, camps olympiques et journée olympique sur http://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/6052-les-classes-olympiques.html.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÈT

































